
ance ance ance ance ance ance ance ance ance an

handicapés doit ^{des moyens} aboutir à une ouverture vers l'extérieur et à l'organisation d'information et de démonstration nécessaires.

Tout comme les autres personnes, le jeune handicapé a besoin de loisirs, de détente, surtout s'il est soumis à un programme de rééducation qui exige généralement un gros effort de sa part.

La pédagogie des loisirs devrait s'attacher à développer les possibilités de loisirs en faveur des handicapés en s'efforçant, dans toute la mesure du possible, de favoriser l'intégration des handicapés dans les loisirs des jeunes valides. En effet, les loisirs préparent à la vie en commun, incitent les valides à accueillir les handicapés tout en leur apprenant à accepter les différences et à y découvrir une source d'enrichissement.

Il s'agit, pour chacun, d'accepter l'autre avec ses différences et ses formes d'expression et de communication particulières.

Les personnes handicapées peuvent et doivent, au même titre que les personnes non handicapées, participer à des activités de loisirs collectifs. Il est donc évident que les handicapées doivent s'intégrer, dans la mesure du possible, dans tous les clubs de loisirs pour non handicapés. Il est en effet important d'éviter toute structure ségrégative qui risquerait de nuire à l'épanouissement du handicapé.

Accorder aux handicapés la place qui leur revient au sein de la société suppose d'abord de leur permettre l'accès à tous les services de loisirs au même titre qu'aux personnes non handicapées. Aucune forme de loisir ne doit être a priori écartée à condition d'être éventuellement aménagée ou surveillée. Une activité de loisir peut être individuelle ou collective mais plus que tout autre personne, les handicapés mentaux auront besoin d'activités de groupe.

La pédagogie des loisirs pour handicapés devrait s'inspirer des principes suivants :

- recherche continue de l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale;